

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2025**

Session extraordinaire du conseil tenue sous la présidence de madame la mairesse Daphné Raymond le 2 décembre 2025 à 11 h 00 au 75, rue Castonguay à Cookshire-Eaton et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Jean-Marc Dickenson, conseiller du district 1
Madame Nancy Laliberté, conseillère du district 2
Madame Jennifer McMullin, conseillère du district 5
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

Absences

Madame Annie Guillemette, conseillère du district 3
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4

Est également présente madame la greffière Françoise Ruel.

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Cookshire-Eaton Innovation – Offre d'achat de l'immeuble situé au 220, rue Pope (lot 5 851 789).**
- 4) **Ressources humaines – Mise à jour des autorisations pour le traitement de la paie.**
- 5) **Période de questions.**
- 6) **Levée ou ajournement.**

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

Les membres du conseil présents attestent ainsi renoncer par écrit à l'avis de convocation conformément au second alinéa de l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, les membres présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement convoquée et constituée par la présidente d'assemblée, madame la mairesse Daphné Raymond.

- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**

Résolution 2025-12-0514

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 décembre 2025 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Période de questions.

Aucune.

4) Cookshire-Eaton Innovation – Offre d'achat de l'immeuble situé au 220, rue Pope (lot 5 851 789).

Résolution 2025-12-0515

CONSIDÉRANT la vente de l'immeuble situé au 220, rue Pope (lot 5 851 789) par Cookshire-Eaton Innovation (CEI);

CONSIDÉRANT le solde des obligations financières et frais d'entretien pour cet immeuble dont la Ville est cautionnaire;

CONSIDÉRANT le rapport d'évaluation de l'immeuble rédigé par Racicot & Associés daté du 25 mai 2025;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une offre d'achat;

CONSIDÉRANT QUE cette offre est conditionnelle au rachat des équipements;

CONSIDÉRANT QUE le promettant acheteur détient une expérience permettant le développement économique et social du territoire;

CONSIDÉRANT la recommandation de Cookshire-Eaton Innovation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Nancy Laliberté, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu :

DE SOUMETTRE une contre-offre au montant désigné au rapport d'évaluation;

D'AUTORISER le directeur du Bureau de projets ou en son absence le chargé de projets à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document relatif à la présente résolution le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Ressources humaines – Mise à jour des autorisations pour le traitement de la paie.

Résolution 2025-12-0516

CONSIDÉRANT la nomination de deux administrateurs du compte Desjardins Affaires afin d'assurer le traitement de la paie des salariés municipaux;

CONSIDÉRANT la vacance des deux titulaires;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu :

QUE soit mise à jour la liste des administrateurs autorisés au compte pour le traitement de la paie auprès du service de Desjardins Affaires comme suit :

1. Le directeur général et la trésorière;

2. En cas d'absence ou d'incapacité de l'une ou l'autre des personnes ainsi nommées, la responsable de la paie Marie-li Audet ou la greffière Françoise Ruel;

QUE l'agente à la trésorerie soit autorisée à procéder au traitement de la paie sur autorisation d'un administrateur désigné selon le cas;

QUE cette résolution soit transmise à la Caisse Desjardins du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Période de questions.

Aucune.

7) Levée ou ajournement.

Résolution 2025-12-0517

Il est proposé par la conseillère Jennifer McMullin et résolu que la séance extraordinaire soit levée à 11 h 14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Daphné Raymond
Mairesse

Françoise Ruel
Greffière